



INSCRIPTION ESCALADE 2024-2025

« HALLE DES SPORTS »



CARTE D'ADHÉSION FOYER (1 par famille) N°:

NOM : PRENOM (Adulte 1) : né(e) le

NOM : PRENOM (Adulte 2) : né(e) le

NOM : PRENOM (12/17ans) : né(e) le

NOM : PRENOM (Enfant - 12 ans) : né(e) le

NOM : PRENOM (Enfant - 12 ans) : né(e) le

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

☎ MOBILE PERE : ☎ MOBILE MERE :

✉ @

1 chèque pour l'adhésion au Foyer, à l'ordre du "Foyer Rural de Champcueil"

- Adhésion annuelle au Foyer Rural (une carte par famille) : **10 €** (Champcueil) OU **16 €** (extérieur)

Cours le mercredi de 20h00 à 22h00 et le vendredi de 18h30 à 21h00 à la Halle de sport

1 chèque pour la cotisation, à l'ordre du "Foyer Rural de Champcueil"

La cotisation comprend le prix de la licence annuelle obligatoire à la FSGT.

- Cotisation "Adulte" escalade (18 ans et+) par personne : **77 €**
- Cotisation "Ado" escalade (12/17 ans) par personne : **62 €**
- Cotisation "Famille" (à partir de 2 pers.) **par personne** : **56 €**

L'adhérent devra remplir cette fiche (et la redonner au responsable ou l'envoyer par courrier au Foyer Rural de Champcueil 4 rue Royale, 91750 Champcueil) avec :

1 questionnaire médical ou certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive pour toute première licence. En cas de renouvellement de licence, le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est exigible que tous les 3 ans à condition que le renouvellement de la licence se fasse sans discontinuité au sein de la même fédération.

1 chèque pour l'adhésion, à l'ordre du "Foyer Rural de Champcueil",

1 ou 3 chèque(s) à l'ordre du Foyer Rural, espèces ou coupons ANCV (complétés) pour la cotisation

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date et signature :

REPRISE LE 11 SEPTEMBRE 2024

Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le FOYER RURAL DE CHAMPCUEIL dont le siège est situé au 4 rue Royale 91750 Champcueil et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des cours ou lors des événements organisés par la section dans laquelle je suis inscrit(e) ou dans laquelle mon (mes) enfant(s) est (sont) inscrit(s).

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus. J'en accepte – je n'en accepte pas les termes (rayer la mention inutile).

A Le Signature

Responsabilité des parents :

Les parents doivent accompagner les enfants mineurs sur le lieu d'activité et s'assurer que le cours n'est pas annulé. De même, ils sont tenus de venir les chercher à la fin du cours. Ils doivent également prévenir le responsable de section, le professeur ou le Foyer Rural de l'absence de leur enfant au cours. La responsabilité du Foyer Rural ne saurait être engagée en cas d'annulation du cours ou si l'enfant est laissé sans surveillance avant ou après le cours. Une feuille de présence est établie à chaque cours.

Dorénavant, à l'exception des disciplines à contraintes particulières, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (**CACI**) à la pratique sportive n'est plus obligatoire **sauf** si la fédération en question l'exige.

[Le certificat médical pour le sport | sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr) 

www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-pour-le-sport-676

Par contre, il vous faudra remplir un **Questionnaire de santé « QS – SPORTS »**.

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et en accepter les termes.

A Le Signature

Lettre d'actualités du Foyer Rural

Groupe WhatsApp

Souhaitez-vous la recevoir ? (*Rayer la mention inutile*) **Acceptez-vous d'être membre ?**

Oui

Non

Oui

Non